

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2019

DCM N° 19-02-28-14

Objet : Budget 2019 mobilité / espaces publics.

Rapporteur: M. CAMBIANICA

Suite au transfert de la compétence voirie et espaces publics à Metz Métropole au 1^{er} janvier 2018, la Ville de Metz a conservé certaines compétences et missions qui se traduisent en 2019 par des inscriptions budgétaires dans les domaines de l'éclairage public, de l'entretien des voiries et des ouvrages d'arts non transférés, de la vidéo-surveillance, du mobilier de stationnement pour les vélos, de l'éducation au vélo et à la sécurité routière, du stationnement payant sur voirie, et des panneaux d'information institutionnelle.

Une attention particulière est portée à la cohérence de la qualité des espaces publics entre les quartiers, et à la coordination des interventions de la Ville (sur l'éclairage notamment) avec celles réalisées désormais par la métropole (sur les voiries) et celles réalisées par les tiers (concessionnaires de réseau notamment).

Au total, les budgets prévus en 2019 pour la Ville sont de 1 995 000 € en dépenses d'investissement.

Ces crédits seront mobilisés en premier lieu pour la rénovation de l'éclairage public (éclairage urbain et réseaux associés) afin de rajeunir et sécuriser le parc existant, d'améliorer la qualité de l'éclairage en limitant la pollution lumineuse, et de maîtriser les consommations d'énergie ainsi que les coûts de maintenance et d'exploitation.

Une enveloppe de 845 000 € est ainsi prévue pour l'éclairage urbain, avec notamment le remplacement de candélabres dans la rue des Carrières (secteur Vallières) et la promenade de la Seille (secteur Queuleu), le remplacement des luminaires rue des Trente Jours (secteur Vallières), rue de la Cheneau, rue Fratin et rue Louis Ganne (secteur Queuleu), et enfin la rénovation complète des installations boulevard André Maginot (secteur Centre-Ville) et rue Ambroise Paré (secteur Sablon). Une enveloppe exceptionnelle de 300 000 € sera également consacrée au traitement de dégâts au domaine public sur l'éclairage (traitement des dossiers prioritaires en termes de sécurité et d'image parmi les 337 dossiers en attente). Enfin, 70 000 € seront consacrés à l'extension du réseau de gaines municipales.

L'effort initié en 2018 pour la rénovation de l'éclairage ornemental se poursuivra également en 2019 avec 150 000 € prévus, qui couvriront notamment la poursuite de l'opération de mise en valeur de la cathédrale St Etienne, et celle du clocher de l'église Saint-Martin.

Le budget 2019 permettra également de réaliser l'entretien de la voirie, des espaces publics, et des ouvrages d'arts non transférés à Metz Métropole, avec 200 000 € pour les voiries et espaces publics dont 100 000 € consacrés à la rénovation du passage Coislin, et 90 000 € pour les ouvrages d'art non transférés avec notamment le traitement de l'affouillement du mur de quai de la préfecture, et le jointement des pierres sur les remparts de Bellecroix, qui permettront de prolonger la durée de vie de ces ouvrages.

Les efforts engagés ces dernières années sur la vidéosurveillance se poursuivront avec 200 000 € consacrés au renouvellement de matériel électronique existant et à l'installation de caméras supplémentaires à la demande du pôle Tranquillité publique, commerce et réglementation.

Par ailleurs, 100 000 € sont prévus pour la mise en place d'un système de gestion du parking de la piscine Lothaire, afin de rendre l'usage de ce parking aux utilisateurs de la piscine.

La Ville de Metz poursuivra enfin sa politique d'équipement en faveur du stationnement vélo, avec 40 000 € prévus pour l'installation d'arceaux dans les secteurs qui comportent une faible densité d'équipement et afin de permettre le traitement des pôles générateurs.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des marchés publics,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL),

VU l'inscription au programme d'investissement 2017 des projets relatifs à la mobilité et aux espaces publics,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à améliorer la qualité et l'accessibilité des espaces publics et à favoriser les mobilités douces,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à entretenir à bon niveau le patrimoine public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE REALISER** les opérations suivantes :
 - Eclairage urbain : 1 365 000 €
 - Entretien de la voirie et des espaces publics et des ouvrages d'art : 290 000 €
 - Vidéosurveillance : 200 000 €

- Système de gestion du parking Lothaire : 100 000 €
- Installation d'arceaux vélos : 40 000 €
- **DE CONFIER** la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du Code des marchés publics.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels, dans les limites des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières relatives à ces travaux.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Guy CAMBIANICA

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Mobilité et espaces publics
 Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie
 Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ